



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC NORD OUEST CIC MONT ST AIGNAN CENTRE COMMERCIAL 1 PLACE DES COQUETS
76130 MONT ST AIGNAN

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

MME TOUNTOURACHVILI Ekaterine, gérant de la société 2NDE VIE POUR TON MOBILIER, S.A.R.L.
actuellement en cours de formation dont le siège social se situe RUE MARCEL NOGRETTE 27800
BRIONNE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement
libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble
des associés.

1er associé	MME TOUNTOURACHVILI Ekaterine 31 RUE ARMAND CARREL 76000 ROUEN
Nombre de parts	100
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera
bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des
Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée,
conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 15 janvier 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06

lu et approuvé

Catherine CHARCOT
Chargée d'affaires Professionnels

